

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
PLAN ET AUTORISATIONS  
Madame G. SCHILLEBEECKX  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-92L04 (Corr.: J. NEIRINGS, G. GEMOET)  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1776/s.352  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 148. Placement d'une enseigne.

En réponse à votre lettre du 02 août sous référence, réceptionnée le 06 août 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 août 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur la pose d'une enseigne au 5<sup>ème</sup> étage d'un immeuble situé dans la zone de protection de l'hôtel Wielemans, sis au n°14 de la rue Defacqz.

Le dossier ne précise pas s'il s'agit ou non d'une enseigne lumineuse. L'avenue Louise étant une zone résidentielle, la Commission déconseille fortement le recours à un dispositif lumineux sur cette artère. Pour le reste, l'enseigne répondant aux prescriptions du RRU, la Commission n'émet pas d'autre réserve.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.